

Tarification

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES :

- **JOURNALIÈRE**
1 jour au choix : du lundi au vendredi
- **POUR LE WEEK END**
2 jours obligatoires* : samedi et dimanche

Les tarifs sont révisés chaque année et applicables à compter du 1^{er} septembre

Salles Claude Delhaye (Marissel)*, Voisinlieu*, Saint-Just-des-Marais*

MONTANT DE LA LOCATION		CAUTION
Journalière	101 €	50,50 €
Week end	151 €	75,50 €

Espace Hector Berlioz*

MONTANT DE LA LOCATION		CAUTION
Week end	252 €	126 €

Salles Michel Gorin (Jean Moulin)*, Argentine

MONTANT DE LA LOCATION		CAUTION
Journalière	151 €	75,50 €
Week end	252 €	126 €

Espace du Pré-Martinet

réservé aux associations et administrations

AMPHITHÉÂTRE du Pré-Martinet

MONTANT DE LA LOCATION		CAUTION
Journalière	293 €	146,50 €
Week end	586 €	293 €

SALLE DE RESTAURATION du Pré-Martinet

MONTANT DE LA LOCATION		CAUTION
Journalière	212 €	106 €
Week end	313 €	156,50 €

- Le montant de la caution de chaque salle est fixé à **50% du tarif de location**.
- Le paiement de la location et de la caution doit être effectué dès la réservation, par chèque ou espèces pour la location et par chèque exclusivement pour la caution, libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

Informations

- Pendant l'occupation de la salle, l'utilisateur se doit de respecter les conditions de propreté, l'heure limite et le nombre maximal de personnes admises.
- Le nettoyage de la salle doit être fait avant la restitution des clés et l'état des lieux. Dans le cas contraire, une entreprise de nettoyage interviendra **aux frais du locataire indelicat**.



Pré-réservation

Pour poser une option de réservation, nous vous conseillons de nous contacter au moins trois mois avant la date de votre manifestation :

- Par email : reservation-patrimoine@beauvais.fr
- Par téléphone : 03 44 79 42 93
- Par courrier : Mairie de Beauvais - Service Patrimoine
1, rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS
- Ou directement sur place, à la **Maison des Services et des Initiatives « Harmonie »** 25, rue Maurice Segonds - 60000 Beauvais, aux horaires d'ouverture au public ci-dessous.

SERVICE PATRIMOINE

Gestion des Salles

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	10h - 12h	13h30-17h
Mardi	10h - 12h	FERMÉ
Mercredi	10h - 12h	13h30-17h
Judi	10h - 12h	FERMÉ
Vendredi	10h - 12h	13h30-17h

ÉDITION
2018

Locations de Salles Municipales



Vous êtes un particulier ou une association et vous souhaitez disposer d'une salle municipale pour un repas, un vin d'honneur ou une réunion.

La collectivité dispose de locaux de tailles diverses ouverts à la location aux associations, organismes publics ou privés, et particuliers.

Une solution pratique, au cœur de Beauvais, pour tous types d'événements.

Service Patrimoine - Gestion des Salles

*Maison des Services et des Initiatives « Harmonie »
25, rue Maurice Segonds - 60000 Beauvais*

Tél : 03 44 79 42 93

Modalités de réservation

Les associations souhaitant disposer d'une salle municipale doivent au préalable **communiquer leurs statuts, le récépissé de déclaration à la Préfecture, la composition de leur bureau, la déclaration INSEE.**

Après avoir vérifié la disponibilité de la salle, il vous faudra compléter la fiche de réservation et la retourner au Service Patrimoine.

Il faudra obligatoirement accompagner cette fiche des pièces suivantes :

- **Une attestation d'assurance** qui couvre les risques locatifs du lieu occupé ainsi que la responsabilité civile pour la période occupée. La garantie doit couvrir toute détérioration des biens confiés.
- **Un chèque de caution*** qui sera encaissé si la réservation est effectuée plus d'un mois avant la date d'occupation. La caution sera remboursée à l'issue de la période d'occupation si aucun dégât n'a été constaté et que les locaux sont restitués dans l'état de propreté et d'agencement dans lesquels ils ont été trouvés.
- **Un chèque ou espèces*** pour le règlement de la redevance
- **Un relevé d'identité bancaire** afin de procéder au remboursement de la caution.

À FOURNIR ÉGALEMENT SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER

- Une photocopie de la pièce d'identité.

* Voir rubrique tarification, selon chaque salle.

OBLIGATOIREMENT, un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi par le gardien et signé par les deux parties à chaque occupation de salle.



Salles polyvalentes municipales

HORAIRES DE MISE À DISPOSITION DES SALLES :

WE Le WEEK-END uniquement :
Samedi : de 8h30 à 03h
Dimanche : de 8h30 à 22h

● En semaine : de 8h30 à 22h
Samedi : de 8h30 à 03h
Dimanche : de 8h30 à 22h

● En semaine : de 8h30 à 22h
Samedi : de 8h30 à 00h
Dimanche : de 8h30 à 22h

ATTENTION : TOUTES LES SALLES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

QUARTIER SAINT-JEAN

Espace Hector Berlioz

4, rue Hector Berlioz

90 pers.

PMR

WE



QUARTIER ARGENTINE

Salle Michel Gorin

Avenue Jean Moulin

80 pers.

PMR

●



Salle Argentine

11, rue du Morvan

210 pers.

PMR

●



QUARTIER MARISSEL

Salle Claude Delhaye

6, rue Jean Jaurès

55 pers.

PMR

●



QUARTIER VOISINLIEU

Salle des Fêtes de Voisinlieu

163, rue de Paris

55 pers.

PMR

●

NON

QUARTIER SAINT-JUST-DES-MARAIS

Salle des Fêtes de Saint-Just-des-Marais

192, rue de Saint-Just-des-Marais

55 pers.

PMR

●



CENTRE VILLE

Espace du Pré-Martinet (réservé aux associations et administrations)

17, rue du Pré-Martinet

> Salle de restauration

100 pers.

PMR

WE



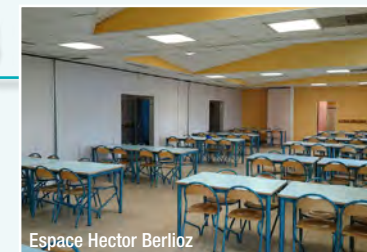
> Amphithéâtre

230 pers.

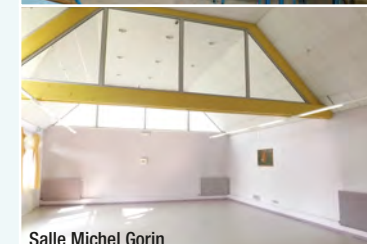
PMR

●

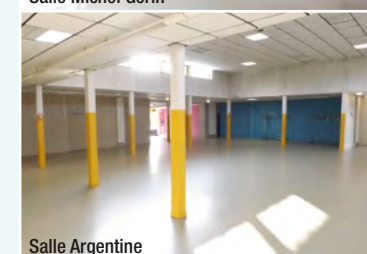
NON



Espace Hector Berlioz



Salle Michel Gorin



Salle Argentine



Salle Claude Delhaye



Salle des Fêtes de Voisinlieu



Amphithéâtre du Pré-Martinet



Salle de restauration du Pré-Martinet



Salle des Fêtes de Saint Just des Marais

Service Patrimoine Gestion des Salles

Maison des Services et des Initiatives
« Harmonie » 25, rue Maurice Segonds -
60000 Beauvais

Tél : 03 44 79 42 93